



DÉLÉGATION DE POUVOIR AU CHEF DE BATTUE

Je soussigné _____,
Président de l'ACCA de (ou responsable de la chasse privée de) _____,
délègue, pour la saison ____/____, tous pouvoirs aux responsables de l'équipe de chasse aux
grands gibiers, désignés ci-dessous, pour organiser les battues aux sangliers, chevreuils et cerfs.
Chaque responsable de battue doit tenir à jour le cahier de battue qui lui est remis. Ce cahier doit être
présenté au président d'ACCA à tout moment sur simple demande de la part de ce dernier.
Chaque responsable désigné aura la responsabilité de l'organisation, de la mise en place des mesures
de sécurité, de la transmission des consignes, du respect des limites des territoires chassés, du
comportement.

Il devra rappeler les consignes essentielles de prudence et de sécurité :

- Assurer un tir sur un gibier identifié avec certitude.
- Assurer un tir fichant et dans les conditions n'entraînant aucun danger pour lui-même et pour autrui.
- Signaler la zone chassée selon modalités fixées au niveau départemental.

Il pourra rappeler :

- L'interdiction de se déplacer de son poste avant le signal de fin de la collective.
- La matérialisation des postes sur le territoire.
- Le code trompe en vigueur.
- Les animaux à prélever.
- Le rôle attribué à chaque participant (posté et traqueur).
- Les conditions à respecter en cas de « ferme ».
- L'obligation de respecter l'angler de tir de 30°.

En cas d'infraction d'un chasseur de l'équipe aux règles de sécurité ou de prudence, il consigne dans le
carnet de battue les éléments permettant de caractériser les manquements constatés.

Il répondra de ses actions devant le conseil d'administration de l'association.

Les responsables sont :

| NOM prénom | Signature |
|------------|-----------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

| NOM prénom | Signature |
|------------|-----------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Les dispositions relatives à l'organisation pratiques des battues, ainsi que le règlement de chasse et les
consignes particulières de l'association seront communiqués aux responsables qui mentionneront en
avoir pris connaissance et déclareront les faire appliquer.

Fait à : _____, le ____/____/____.

Le Président de l'Association de Chasse de : _____

Nom, prénom : _____

SIGNATURE,

RECOMMANDATIONS PROPRES DU DÉTENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Coller ci-dessous votre règlement de sécurité

Les responsables sont :

| NOM prénom | Signature |
|------------|-----------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

| NOM prénom | Signature |
|------------|-----------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Les dispositions relatives à l'organisation pratiques des battues, ainsi que le règlement de chasse et les consignes particulières de l'association seront communiqués aux responsables qui mentionneront en avoir pris connaissance et déclareront les faire appliquer.

Fait à : _____, le ____/____/____.

Le Président de l'Association de Chasse de : _____

Nom, prénom : _____ **SIGNATURE,**

LE RAPPEL SYSTEMATIQUE DES CONSIGNES DE SECURITE EST NECESSAIRE CHAQUE JOUR DE CHASSE ET NOTAMMENT :

Consignes à tous les chasseurs :

- Appeler tous les participants à la prudence pendant toute la durée de la chasse
- Se déplacer arme vide
- Rester immobile au poste
- Identifier avant le tir
- Respecter les angles et les consignes de tir
- Tirer fichant
- Porter des accessoires fluos obligatoire
- Respecter les annonces et les répéter

Consignes que doivent donner les chefs de ligne à chaque posté ou à défaut l'organisateur lors du rond du matin :

En arrivant sur le poste :

- Situer les autres postés et les autres lignes.
- Situer les zones de tir interdit : maison, route, chemin, ETC.)
- Indiquer les habitudes de passage du gibier à ce poste.
- Indiquer le sens de la traque, le trajet des traqueurs.
- Indiquer les distances de tir maximales et les angles de tir.
- Rappeler les annonces.
- Rappeler que tout déplacement est interdit jusqu'au signal de fin de traque.

Consignes aux traqueurs :

- Qu'ils circulent arme sécurisée (mise de la sécurité = danger).
- Qu'ils n'utilisent leur arme qu'en toute sécurité, à faible distance, uniquement pour des tirs fichants.
- Qu'ils se manifestent à l'approche des lignes de postés le plus tôt possible (trompe, voix).
- Qu'ils s'organisent en cas de ferme au sanglier.

NOTA BENE : les chasseurs individuels de grands gibiers sont tenus de respecter la plupart des règles de sécurité énumérées ci-dessus.